



Département du Jura

230, Route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD

Arrondissement de SAINT-CLAUDE

03.84.42.32.46 mairie@maisod.fr

Infos & Actus : www.maisod.fr

PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, avant l'appel des membres présents, la démission de Madame Céline GROS, conseillère municipale, en date du 8 avril 2026.

Étaient présents : M. Philippe PERCIOT, Maire, Mme Magali MOYNAT, 1^{ère} Adjointe, M. Frédéric REGAZZONI, 2^{ème} Adjoint, Mme Patricia DARRIGADE, M. Cyril POIRIEUX, Mme Sabine BAUD, M. Christophe SKIBINE, Mme Sophie ÉCARNOT, Mme Vanessa ALEMPS, M. Régis LACROIX, conseillers municipaux.

Absent(s) Excusé(s) :

Pouvoir(s) reçu(s) :

Secrétaire de séance : Mme Magali MOYNAT

Début de la séance :

Approbation du dernier compte-rendu :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à apporter au compte-rendu du 22 Mars 2026.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du Jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Municipal :

DÉLÉGATIONS & DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES INSTANCES INTERCOMMUNALES ET ORGANISMES ASSOCIÉS

1. Délégation au Maire
2. Désignation délégué SICTOM
3. Désignation délégué CNAS

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS TERRITORIAUX

4. Désignation du référent « Ambroisie » (décret n°2017-645 du 26 avril 2017)

RÉSEAU MOBILE

1. SFR : Demande d'implantation d'une antenne relais

ORGANISATION MUNICIPALE ET COMMUNALE

1. Organisation du Conseil Municipal
2. Acquisition d'un téléphone mobile mairie pour le maire et les adjoints.
3. Ouverture de la bibliothèque municipale
4. Organisation de l'état des lieux lors des mises à disposition des salles communales
5. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

VOIRIE

1. Demande arrêté portant autorisation circulation voie Romaine (naturaliste)
2. Rue de la Chapelle : relance d'un administré pour la pose de bloc de pierre

ORDRE DU JOUR

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire, a examiné la question des délégations consenties au maire, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à la suite de l'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026.

Afin de faciliter la gestion courante des affaires communales, le conseil municipal a décidé de déléguer au maire, pour la durée du mandat, un certain nombre d'attributions, notamment en matière de marchés publics dans la limite de 2 000 € HT, de contrats de louage, d'assurances, d'acceptation de dons et legs sans charges, d'aliénation de biens mobiliers, d'actions en justice, d'urbanisme, de gestion des sinistres impliquant des véhicules communaux ainsi que de l'organisation des fêtes et cérémonies.

Il est précisé que le maire rendra compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations, conformément aux dispositions légales en vigueur.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ SICTOM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Frédéric REGAZZONI de ses fonctions de délégué titulaire auprès du SICTOM du Haut-Jura, intervenue le 24 mars 2026.

Il précise qu'il convient, en conséquence, de procéder à une nouvelle désignation afin d'assurer la représentation de la commune.

À l'issue de l'appel à candidatures, se sont portés candidats :

- M. Régis LACROIX en qualité de délégué titulaire ;
- Mme Magali MOYNAT en qualité de déléguée suppléante.

Le conseil municipal décide de procéder au vote à main levée.

À l'issue du scrutin, sont élus à l'unanimité :

- M. Régis LACROIX, conseiller municipal, en qualité de délégué titulaire auprès du SICTOM du Haut-Jura ;
- Mme Magali MOYNAT, adjointe au maire, en qualité de déléguée suppléante auprès du SICTOM du Haut-Jura.

Il est précisé que cette désignation abroge et remplace la délibération précédente et que la décision sera transmise au SICTOM du Haut-Jura ainsi qu'au contrôle de légalité.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ CNAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme chargé de proposer des prestations sociales, culturelles et de loisirs au bénéfice des agents territoriaux.

Conformément aux statuts du CNAS, chaque collectivité doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée départementale et de participer aux travaux de l'organisme.

Monsieur le Maire ouvre alors le dépôt des candidatures pour le poste de délégué titulaire et de délégué suppléant au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Les candidatures sont enregistrées et le Conseil décide des modalités de vote (bulletin secret ou à main levée).

À l'issue du scrutin, les résultats sont proclamés et le Conseil Municipal procède à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la commune de MAISOD auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS), conformément aux voix obtenues comme suit :

- Titulaire : Mme Patricia DARRIGADE
- Suppléant : Mme Sabine BAUD

La délibération sera transmise au contrôle de légalité et notifiée au Comité National d'Action Sociale.

DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT AMBROISIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ambrosie est une plante invasive dont le pollen, fortement allergisant, constitue un enjeu majeur de santé publique. Il précise que le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 permet aux collectivités territoriales de désigner un ou plusieurs référents territoriaux chargés de coordonner les actions locales de lutte contre cette espèce.

Monsieur le Maire expose les missions confiées au référent « Ambrosie », notamment : le repérage des zones infestées, la médiation auprès des propriétaires, l'information du public, la participation à la mise en œuvre de la réglementation et la transmission des

signalements via la plateforme officielle *signalement-ambroisie.fr*. Il indique qu'il est nécessaire, pour assurer une prévention efficace et répondre aux recommandations préfectorales, de désigner un référent pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Régis LACROIX en qualité de référent territorial « Ambroisie » pour la commune de MAISOD, et Monsieur Frédéric REGAZZONI en qualité de suppléant, conformément aux missions définies par l'Observatoire des Ambroisies.

La délibération sera transmise au contrôle de légalité, affichée en mairie et communiquée à la plateforme *signalement-ambroisie.fr* pour enregistrement.

RÉSEAU MOBILE – SFR DEMANDE L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'opérateur de téléphonie mobile SFR a sollicité la commune en vue de l'implantation d'une antenne relais destinée à améliorer la couverture du réseau mobile sur le territoire communal.

Il précise que deux parcelles communales ont été identifiées comme techniquement compatibles avec ce projet :

- **Parcelle cadastrée AI n°168, et Parcelle cadastrée AH n°433.**

Monsieur le Maire rappelle les enjeux liés à ce projet, notamment :

- la disparition prochaine du réseau ANTARES, actuellement utilisé par les services de secours et les forces de l'ordre, au profit d'un fonctionnement reposant sur le réseau GSM, ce qui entraînera une sollicitation accrue des infrastructures existantes ;
- la forte affluence touristique en période estivale, générant régulièrement une saturation du réseau de téléphonie mobile ;
- l'intérêt d'une antenne relais pour améliorer la qualité du service, limiter les congestions du réseau et garantir une meilleure couverture, notamment pour les communications d'urgence.

Il est précisé que la couverture du réseau Orange est satisfaisante, mais que la couverture du réseau SFR demeure insuffisante sur certains secteurs de la commune.

À ce stade, les éléments techniques présentés mentionnent :

- une surface d'implantation d'environ 10 m² pour le pylône ;
- de la possibilité de conclure un bail d'une durée de 12 ans, ainsi que de la recherche d'un loyer annuel de l'ordre de 4 000 €,
- une préférence exprimée pour la parcelle cadastrée AI n°168.

Avant toute prise de décision, le Conseil souhaite que Monsieur le Maire engage et poursuive les négociations avec l'opérateur SFR, notamment en vue :

- de définir les conditions du bail (durée et modalités),
- d'obtenir des conditions financières satisfaisantes pour la commune,
- et de solliciter des engagements permettant aux habitants de Maisod de bénéficier de tarifs attractifs ou de mesures compensatoires.

La question sera réexaminée lors d'une prochaine séance du Conseil municipal en vue de son éventuelle délibération, une fois les éléments complémentaires issus des négociations portées à la connaissance des élus.

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire exprime sa volonté de mettre en place une organisation plus souple et concertée des séances du Conseil municipal.

Afin de faciliter les échanges et la participation des élus, il est proposé de créer un groupe de discussion interne au Conseil municipal, de type WhatsApp, destiné à permettre des échanges préalables, notamment pour la fixation des dates et horaires des réunions.

Il est également évoqué la possibilité de recourir, le cas échéant, à des réunions préparatoires ou à des échanges à distance via l'outil Google Meet.

Les jours et horaires des séances du Conseil municipal demeurent à définir, et feront l'objet d'une concertation entre les élus, préalablement à chaque réunion.

Cette organisation se veut flexible, afin de pouvoir adapter ponctuellement la date ou l'heure des séances en fonction des disponibilités des conseillers, de l'urgence de certains dossiers ou de contraintes exceptionnelles.

L'objectif est de garantir une préparation sereine des réunions, une participation optimale des membres du Conseil municipal et un fonctionnement harmonieux de la vie communale.

Le Conseil municipal précise qu'il se fixe un rythme d'environ dix séances par an.

ORGANISATION COMMUNALE : ACQUISITION D'UN TÉLÉPHONE MOBILE MAIRIE

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un téléphone mobile avec forfait destiné aux besoins de la commune.

Ce téléphone servira de numéro d'astreinte, afin d'assurer une disponibilité continue pour les administrés et les services, tout en permettant de transmettre facilement l'appareil aux adjoints en cas d'absence ou d'indisponibilité du Maire.

Cette organisation renforce la réactivité de l'équipe municipale, garantit une continuité du service public et centralise les appels liés aux demandes prioritaires ou urgentes.

L'usage d'un téléphone dédié, présente également un atout important : il évite de communiquer les numéros personnels des élus, préservant ainsi leur vie privée tout en maintenant un niveau de disponibilité adapté aux responsabilités municipales.

Ce dispositif constitue donc une solution fiable, pratique et protectrice pour les élus comme pour les administrés.

ORGANISATION COMMUNALE : OUVERTURE ET SUIVI DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est actuellement ouverte le samedi de 10h30 à 11h30.

Le Conseil municipal indique qu'une réflexion est à engager sur l'organisation du service, notamment au regard de la fréquentation actuelle, et s'interroge sur la pertinence du créneau d'ouverture, y compris la possibilité d'un changement de jour ou d'horaire.

Il est envisagé la désignation d'un élu référent bibliothèque ainsi que la mise en place d'un roulement entre élus volontaires pour assurer les permanences.

Il est précisé que Monsieur le Maire assurera la permanence le samedi 11 avril.

ORGANISATION COMMUNALE : ÉTAT DES LIEUX DES SALLES COMMUNALES

Depuis l'an passé, la commune a mis en place des états des lieux d'entrée et de sortie lors des mises à disposition des salles communales, conformément aux recommandations de la Préfecture et de la Trésorerie, afin de sécuriser les locations et de prévenir les litiges.

Le Conseil municipal souhaite que la réalisation des états des lieux soit effectuée à tour de rôle par les élus, sur la base du volontariat. Il est précisé qu'il convient de prévoir environ 30 minutes pour un état des lieux de la salle polyvalente et 15 minutes pour celui du foyer communal.

Dans le cadre de cette organisation, il est également indiqué qu'il sera nécessaire de prévoir l'acquisition d'un aspirateur destiné à l'entretien des locaux.

ORGANISATION COMMUNALE : MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être tenu à jour afin d'assurer son efficacité en cas d'évènement nécessitant une mobilisation rapide de la commune.

Avec le renouvellement de l'équipe municipale, il est nécessaire d'y intégrer les nouveaux élus, ainsi que les référents par secteur qui seront désignés pour coordonner l'action locale en situation de crise.

Cette mise à jour est rendue nécessaire pour garantir l'efficacité du dispositif, la fiabilité des contacts et une mobilisation rapide de la commune en cas de situation de crise.

Il est précisé que la révision du PCS sera suivie par M. Cyril POIRIEUX et Mme Sabine BAUD, sous l'autorité de Monsieur le Maire.

VOIRIE : DEMANDE ARRÊTÉ VOIRIE – VOIE ROMAINE

Les Naturalistes de Saint-Claude prévoient l'organisation d'une sortie nature le 10 mai 2026 sur le territoire de Sapey. Dans le cadre de la préparation de cet évènement, l'accès à la voie romaine est également sollicité durant la période du 4 au 10 mai 2026, en fonction des conditions météorologiques.

Afin de permettre l'organisation de cette action, il est envisagé de délivrer, en lien avec les communes concernées (Maisod, Charchilla et Meussia), une autorisation exceptionnelle de circulation sur les chemins blancs.

Il est précisé qu'un retour des actions menées devra être transmis à la mairie, notamment concernant les observations environnementales réalisées sur le terrain, telles que la présence éventuelle d'ambrosie.

Il devra également être demandé aux organisateurs de préciser :

- le nombre de véhicules engagés,
- ainsi que les lieux de stationnement prévus.

Un arrêté municipal sera rédigé en ce sens afin de définir les conditions d'accès, de circulation et d'encadrement de cette autorisation.

VOIRIE : RUE DE LA CHAPELLE – RELANCE D'UN ADMINISTRÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un administré a adressé un courriel relatif à un problème de sécurité publique rue de la Chapelle.

Il rappelle que, lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2025, une décision avait été prise visant à installer des blocs de pierre espacés afin d'empêcher l'accès des véhicules motorisés sur ce chemin réservé aux piétons et aux vélos. À ce jour, cet aménagement n'a pas encore été réalisé.

Des véhicules continuent de circuler sur ce chemin, en contradiction avec son usage, et que le stationnement pose également difficulté, notamment en période estivale.

Monsieur Régis LACROIX prend la parole et demande qu'une prise de contact soit engagée avec les riverains afin d'échanger sur la situation et d'envisager des solutions adaptées.

Afin de répondre à la sollicitation de l'administré et de mettre en œuvre la décision précédemment actée, il est indiqué qu'une demande de devis sera prochainement réalisée en vue de la mise en place des aménagements nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

RELAIS DU LAC :

Il est indiqué au Conseil municipal que le bail du Relais du Lac a été signé et que l'établissement est désormais ouvert au public. À ce jour, le fonctionnement de l'établissement ne soulève pas de difficulté particulière et tout semble se dérouler de manière satisfaisante.

TERRE D'ÉMERAUDE :

Il est indiqué qu'une rencontre est prévue entre Monsieur le Maire et M. Philippe PROST, Président de Terre d'Émeraude, afin d'échanger sur le fonctionnement de la Régie de Vouglans et sur la gestion des trois ports.

Cette rencontre aura notamment pour objectif de connaître les orientations envisagées à l'égard des communes concernées par les ports, le Président de la Régie étant actuellement le Maire d'Arinthod.

Elle visera également à faire reconnaître l'importance de la commune de Maisod en matière de tourisme et son rôle au sein du territoire.

BUDGET COMMUNAL 2026 :

Monsieur le Maire indique que le budget prévisionnel 2026 est en cours d'élaboration et déjà bien avancé.

Une réunion de travail avec les élus est programmée le mercredi 15 avril à 18h30.

Il est proposé de tenir la séance du Conseil municipal dédiée au vote du budget le 22 avril.

COMMISSIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire présente la liste des commissions qui seront à mettre place :

- Commission de contrôle des listes électorales (obligatoire)
- Commission Communale des Impôts Directs (obligatoire)
- Affaires générales, Finances, et AO
- Associations, Communication et Jeunesse
- Action sociale, Cadre de Vie et Tourisme
- Travaux, Urbanisme et Environnement
- Fleurissement, Embellissement et Propreté

QUESTIONNAIRE CITOYEN :

Madame Sophie ÉCARNOT présente le questionnaire citoyen, dont la distribution aux habitants est prévue courant mai.

Il est précisé qu'il conviendra de prévoir des données exploitables, afin de permettre une analyse des réponses et d'apporter des éléments concrets en réponse aux attentes exprimées par les habitants.

